



**ASSOCIATION SPORTIVE**  
(Loi 1901)

Education à la responsabilité et à la citoyenneté, formation et initiation sportive restent les axes prioritaires de notre projet d'AS, pour des **élèves qui choisissent de s'engager sur les pratiques en fonction de leurs goûts et de leur disponibilité.**

Nous proposons donc :

- des entraînements dans la semaine de 12h30 à 13h25 (les enfants déjeunent de 13h30 à 13h55) et le mercredi de 14h00 à 16h00,
- des compétitions et des rencontres qui ont lieu le mercredi après-midi (nombre et fréquence variables en fonction des activités )
- une formation de « jeunes officiels » : Arbitre, Reporter, Secouriste, Dirigeant, Coach, Organisateur

La licence de l'Association Sportive dont le coût est de **25 €** permet de participer à toutes les activités proposées, la prise en charge du transport vers les lieux de compétition, ainsi que le prêt de matériel.

Pour les élèves participant à la voile ou au char à voile le mercredi après-midi, le coût de la licence sera de 40 €, **cette licence leur permettra de faire toutes les autres activités sportives des mercredis et des midis.**

**L'inscription reste possible tout au long de l'année scolaire**

**BULLETIN D'ADHESION / AUTORISATION PARENTALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE**  
**(à rendre avec le dossier d'inscription au secrétariat ou au professeur d'E.P.S. en cours d'année)**

Je soussigné (e)..... représentant légal

Adresse : ..... CP ..... Ville .....

N° tél. portable : ..... Mail.....@.....

Autorise : l'élève : .....né(e) le  
..... classe.....

à participer aux activités de l'Association Sportive qui sont : **entourer la ou les activités ainsi que le(s) rôle(s) de Jeune Officiel (non obligatoire) choisis au début d'année. Il sera possible de modifier ce choix en cours d'année**

- Activités loisirs ou compétitions à l'année : Handball Athlétisme Surf (sept/déc) + (mars/juin) Voile  
Volley-ball Escalade Futsal Sauvetage Côtier
- Activités loisirs : Basket – Badminton - Activités de Pleine Nature - char à voile
- Activités ponctuelles (1 journée) : Journée Beach (septembre) - Cross - Raid - Sortie d'AS (acrobranche...)
- Jeune Officiel lors de différents évènements : Arbitre - Reporter - Secouriste - Dirigeant de l'AS - Coach - Organisateur

oui  non le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité.

oui  non le professeur responsable ou « le jeune reporter » à prendre en photo ou filmer l'élève à des fins pédagogiques et de diffusion (site du collège – Presse locale – communication interne )

**Votre enfant devra s'inscrire avant le début de l'activité et s'informer sur les panneaux d'affichage dans le hall, auprès des profs d'EPS ou sur le padlet** (accessible depuis le site du collège ou avec le QRcode en haut de la page).

Attention certaines activités ont des places limitées.

Fait à ..... le .....

Signature

**REGLEMENT**

- Chèque de 25 € ou de 40 € établi à l'ordre de « Association Sportive du Collège Le Bocage »

Ou

- Pour tout versement en espèces et chèque Pass (enfant dinardais seulement) voir avec l'enseignant d'EPS **à la rentrée**

Le maillot de l'Association Sportive est offert pour les participants aux compétitions ou aux rencontres